

PROCÈS-VERBAL

Séance du 16 Janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize janvier à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de monsieur GAILLARD Maire.

PRÉSENTS : M. GAILLARD, M. LACOSSE, M. SENNAVOINE, MME OLIVER, M. PAUILLACQ, MME CHEBASSIER, MME LE BAIL, M. FIDALGO, M. PASSERIEUX, MME BARRAU

EXCUSÉS : MME LE LAY (procuration à Mme Delphine CHEBASSIER),

M. LE LAY (procuration à M. jéréemie GAILLARD)

Secrétaire de séance : MME LE BAIL Sylvie

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2022

La lecture du compte-rendu de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Débat sur les orientations budgétaires 2023

Monsieur le Maire indique aux élus que l'année 2023 est une année importante, puisque nous arrivons à la moitié de notre mandat.

Cette année 2023 sera la plus forte année budgétaire en matière d'investissements du fait de la concrétisation des projets lancés en début de mandat, d'une situation budgétaire assainie, et donc la possibilité de recourir à l'emprunt

Toutefois, elle sera également une année compliquée avec l'augmentation du coût de l'énergie et de l'inflation.

Il sera nécessaire de respecter les engagements pris à savoir de continuer à entreprendre, sans augmentation des impôts.

Après cet exposé sur l'année en cours, monsieur le Maire projette les prévisions 2023 de la section de fonctionnement qui font apparaître les montants ci-dessous :

Recettes de fonctionnement

	2022	2023	Différence
Produits de service (concessions, ODP, cantine, locations salles, Entraide et Loisirs)	56 000	60 000	+ 4 800
Impôts et Taxes	713 000	748 000	+ 35 000
Dotations et participations	203 000	196 000	- 7 000
Autres produits (locations logements communaux)	34 000	38 000	+ 4000
Total	1 007 000	1 042 000	+ 35 000

Dépenses de fonctionnement

	2022	2023	Différence
Charges à caractère général	345 000	370 000	+ 25 000
Charges de personnel	379 000	403 000	+ 24 000
Autres charges courantes (indemnités élus, SDIS, SISS, CCAS, Subventions)	104 000	110 000	+ 6 000
Intérêts	24 000	19 000	- 5 000
Total	856 000	908 000	+ 52 000

Sictom

Monsieur Passerieux a participé aux différentes réunions au sein du sictom sur le projet de compostage de proximité et le présente au sein du Conseil Municipal.

Afin de réduire le volume des ordures ménagères, le SICTOM propose à la Municipalité un accompagnement technique, humain et financier pour la mise en place d'un compostage de l'ensemble des déchets du restaurant scolaire qui représente une tonne de déchets à composter par année scolaire.

M. Passerieux a donc souhaité que la commune de Caudrot se porte candidate sur le tri des déchets au sein du restaurant scolaire.

Cette candidature offre la possibilité de proposer aux enfants des ateliers d'initiation, des animations, la visite de la plateforme de compostage des déchets verts à Fargues, ce qui permettrait de les sensibiliser dès leur plus jeune âge au respect de notre environnement, à l'économie de nos ressources naturelles, à la diminution des gaz à effet de serre.

Des composteurs d'une capacité de 800 litres, placés au Foyer Rural après le barbecue, collecteront tous les restes de repas, pâtes, légumes et autres ..., et seront approvisionnés par l'agent en charge du restaurant scolaire, le suivi d'apport des déchets bruns, la surveillance du taux de remplissage et le nettoyage des bacs sera assuré par un agent technique.

Aussi, la mise à disposition du matériel nécessaire, impose la signature d'une convention de partenariat entre le SICTOM et la Commune, monsieur le Maire demande donc aux élus l'autorisation de signer celle-ci.

Le Conseil Municipal, étant à l'unanimité favorable à ce projet, autorise monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec le SICTOM concernant la mise en place de composteurs de proximité pour le restaurant scolaire

Location des salles communales

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par un représentant d'un parti politique pour le prêt d'une salle communale afin d'y organiser des réunions.

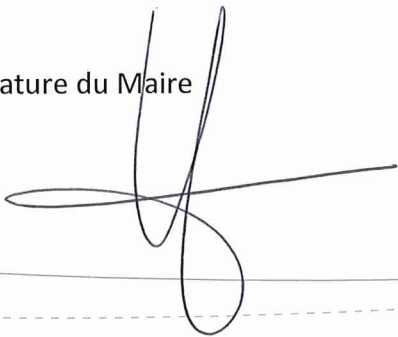
Monsieur le Maire souhaiterait connaître la position de ses collègues sur cette demande.

Après débat, il en ressort que les salles seront prêtées uniquement aux associations à caractère non politique hors des périodes électorales.

Un arrêté du Maire sera pris en ce sens et sera appliqué dès la transmission au contrôle de légalité.

La séance est levée à 20 h 32.

Signature du Maire



Signature du secrétaire de séance

